

ACTION URGENTE

CINQ ANS DE PRISON POUR DES TWEETS

Le journaliste saoudien Alaa Brinji a été condamné à cinq ans de prison par le Tribunal pénal spécial de Riyadh pour avoir publié des tweets. Il n'a pas été autorisé à s'entretenir avec un avocat. Cet homme est un prisonnier d'opinion.

Le 24 mars, le Tribunal pénal spécial a condamné **Alaa Brinji** à cinq ans de prison, suivis d'une interdiction de quitter le pays d'une durée de huit ans, après l'avoir déclaré coupable, entre autres, d'avoir « insulté les dirigeants du pays », « provoqué l'opinion publique », « ridiculisé des personnalités religieuses islamiques », « violé l'article 6 de la Loi contre la cybercriminalité » et « accusé des agents des forces de sécurité d'avoir tué des manifestants à Awamia [une zone de la province de l'Est] ». Ces charges étaient liées à ses publications sur Twitter, certaines appelant à la liberté de religion et soutenant le mouvement « Women to drive », des défenseurs des droits humains et des prisonniers d'opinion. Le tribunal l'a aussi condamné à verser une amende d'un montant de 50 000 riyals (environ 13 000 dollars) et a ordonné la fermeture de son compte Twitter.

Selon les informations obtenues par Amnesty International, le procès d'Alaa Brinji s'est ouvert vers décembre 2015. Il a dans un premier temps été notamment inculpé d'« apostasie », considérée comme une infraction grave en Arabie saoudite et passible de la peine de mort, mais cette charge a été abandonnée, faute de preuves. Il n'a pas été autorisé à consulter un avocat pendant son procès.

Alaa Brinji a été arrêté le 12 mai 2014 par des membres des forces de sécurité, dont certains en civil, à un poste de contrôle alors qu'il se rendait à Bahreïn avec sa femme. Il a été conduit à la prison de la Direction générale des enquêtes à Dammam (GDI ou *al Mabahith*), où il se trouve toujours. Il a été détenu au secret et à l'isolement pendant les 50 premiers jours, après quoi il a été autorisé à appeler sa femme.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à libérer Alaa Brinji immédiatement et sans condition car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- demandez-leur de veiller à ce qu'il puisse recevoir régulièrement la visite de sa famille et d'un avocat ;
- appelez-les à abroger ou modifier toutes les lois qui restreignent arbitrairement les droits à la liberté d'opinion et d'expression, et à la liberté de pensée, d'opinion et de religion ou de croyance.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 12 MAI 2016 À :

Roi d'Arabie saoudite et Premier ministre

His Majesty King Salman bin Abdul Aziz Al Saud

The Custodian of the two Holy Mosques

Office of His Majesty the King

Royal Court, Riyadh

Arabie saoudite

Fax : (via le ministère de l'Intérieur)

+966 11 403 3125 (merci de persévérer)

Twitter : @KingSalman

Formule d'appel : Your Majesty, / Sire,

(Votre Majesté, dans le corps du texte)

Ministre de la Justice

His Excellency Dr Walid bin Mohammed bin

Saleh Al-Samaani

Ministry of Justice

University Street

PO Box 58889, Riyadh 11515

Arabie saoudite

Fax : +966 11 401 1741 / 402 031

Formule d'appel : Your Excellency, /

Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre de l'Intérieur

His Royal Highness Prince Mohammed bin

Nayef bin Abdul Aziz Al Saud

Ministry of Interior

P.O. Box 2933, Airport Road, Riyadh 11134

Arabie saoudite

Fax : +966 11 403 3125

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name Address 1 Address 2 Address 3 fax Fax number courriel Email address formule d'appel Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 63/16. Pour en savoir plus : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde23/3673/2016/fr/>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

CINQ ANS DE PRISON POUR DES TWEETS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Alaa Brinji, 39 ans, est un journaliste respecté qui a travaillé pour les journaux saoudiens *al Bilad*, *Okaz* et *al Sharq*.

La répression systématique menée contre des auteur-e-s, des journalistes et des défenseur-e-s des droits humains s'inscrit dans le cadre d'une vaste campagne menée par le gouvernement pour réduire au silence ses détracteurs afin de les empêcher de révéler, directement ou indirectement, les violations des droits humains commises par ses représentants. Parmi les personnes prises pour cible figurent les défenseur-e-s des droits humains les plus influents du pays, y compris celles et ceux qui luttent pour les droits des femmes, des proches de victimes de violations des droits humains, des chiites saoudiens dissidents qui dénoncent la discrimination dont ils font l'objet, et toutes celles et tous ceux qui communiquent avec des organisations internationales de défense des droits humains telles qu'Amnesty International.

Depuis 2012, les autorités saoudiennes répriment systématiquement toute forme de dissension et de militantisme pacifique, en prenant pour cible militant-e-s et dissident-e-s. Début 2014, la plupart des défenseur-e-s des droits humains influents et indépendants d'Arabie saoudite étaient soit en prison, soit réduits au silence, ou avaient fui le pays. La majorité d'entre eux avaient déjà fait l'objet d'interdictions arbitraires de voyager, ainsi que d'actes d'intimidation et de harcèlement de la part des forces de sécurité - notamment les agents de la Direction générale des enquêtes, qui dépend du ministère de l'Intérieur - avant d'être jugé-e-s et condamné-e-s à de lourdes peines. Beaucoup ont été condamné-e-s à l'issue de procès d'une iniquité flagrante devant le Tribunal pénal spécial, une juridiction chargée des affaires liées à la sécurité et au terrorisme, et dont les compétences et les procédures ne sont pas clairement établies.

En mars 2016 également, il a condamné par contumace Mohanna Abdulaziz al Hubail, écrivain et universitaire islamique saoudien, à six ans d'emprisonnement suivis de six ans d'interdiction de quitter le pays. Cet homme a été reconnu coupable d'une série d'infractions, notamment d'avoir violé l'article 6 de la Loi contre la cybercriminalité en « insultant l'État et ses dirigeants » et en « exprimant sa solidarité avec des membres emprisonnés de l'Association saoudienne des droits civils et politiques » sur Twitter. Il a aussi été condamné pour avoir participé et incité à participer à des manifestations et appelé à la libération de prisonniers d'opinion. Le tribunal a également ordonné la fermeture de son compte Twitter.

Ayant réduit au silence les principaux défenseur-e-s des droits humains du pays, les autorités ont continué à sévir en 2013 pour réprimer le militantisme en ligne et museler les avocats et les proches de victimes d'atteintes à leurs droits humains, ainsi que toute personne signalant des violences à des organisations internationales de défense des droits humains. Elles ont forcé les familles et avocats de militants et de victimes à s'engager par écrit à ne pas signaler les violations infligées à leurs proches ou clients, et à ne pas divulguer les détails des affaires soumises à la justice. Par ailleurs, elles ont recours aux médias contrôlés par l'État pour diffuser leur propre version des faits et retourner l'opinion publique contre ces militant-e-s, en allant parfois jusqu'à qualifier ces derniers de terroristes et de criminels.

AMNESTY
INTERNATIONAL



Nom : Alaa Brinji
Homme

Action complémentaire sur l'AU 63/16, MDE 23/3744/2016, 31 mars 2016

AMNESTY
INTERNATIONAL

